

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 47 (1952)
Heft: 1-fr

Artikel: Genève, une ville qui se défend bien
Autor: Naef, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Genève rajeunie: le Perron.

Genève, une ville qui se défend bien

Sous l'impulsion énergique et persévérante de son état-major, la société genevoise de l'Art public, antérieure de quatre années à la ligue du Heimatschutz, dont elle est une des sections les plus prospères, a, dans l'espace de quelques mois, augmenté son effectif de plus de cent adhérents. C'est dire que les efforts soutenus, de longues années, sous la présidence de M. Edmond Fatio, n'ont pas été vains. C'est dire aussi que l'opinion publique, trop longtemps indécise, s'est affermie et que l'Etat lui-même s'accorde à sa clairvoyance.



L'harmonisation du Bourg-de-Four à Genève. En 1853 s'éleva près du palais de Justice une maison prétentieuse.

L'on ne nous croirait pas si nous allions jusqu'à prétendre que, du coup, les problèmes se résolvent comme fond la neige au soleil du printemps. Un écrivain de race et qui ne mâche pas ses mots ne s'est pas montré tendre envers nos villes romandes en croissance lorsque récemment il publiait ces lignes:

« Nous savons, hélas, combien les Genevois se sont peu opposés au délire urbaniste et progressiste qui, depuis un siècle, s'efforce d'effacer le caractère de la ville de Calvin et a réussi enfin, maintenant, à en faire la plus banale ville d'eaux et de commerce tapageur. »

Ce sont choses bonnes à entendre, de la part d'un homme de goût, d'un compatriote éclairé que l'on ne saurait accuser de chauvinisme, et qui connaît son Paris dans les coins. Ce sont choses bonnes à entendre, car les premiers lutteurs subirent longtemps les quolibets des « progressistes » justement, et se voyaient traités de fossiles au moment où il eût fallu de bonne foi conduire avec ensemble une besogne intelligente. D'ailleurs, que cette période ridicule soit révolue ne console aucunement des œuvres d'art que l'on aurait pu et dû sauver.

Mais, si affligé que l'on soit, l'on ne saurait pleurer toujours et, pour ma part, j'aime assez les villes d'eaux qui se banaliseraient à la mode de Genève. A vrai



Depuis 1950, elle est devenue une fort belle mais très digne gendarmerie.

dire, je n'en connais pas. Je n'en connais pas qui nettoient leurs artères d'une réclame, en effet, tapageuse; je n'en connais pas qui, au lieu de laisser périr les quartiers voués à la misère, les tirent de leur décrépitude; je n'en connais pas qui aient su, par la grâce de leurs bienfaiteurs, se parer du manteau royal de ses parcs. Et si les villes d'eaux goûtent les parterres artificiels il ne me déplaît pas de contempler à la Grange des roses qui ne sont pas en papier. Enfin, pourquoi ne point saluer l'ardeur d'une génération qui aime la lumière et d'urbanistes qui savent, comme au temps de Le Nôtre et du Roi Soleil, ménager les espaces? Je doute qu'il y ait parmi les cent nouveaux venus à l'Art public, beaucoup d'esprits chagrins pour dénigrer l'aérodrome de Cointrin ou préférer, à la place de Cornavin, la gare délabrée que nous avons connue.

Ce qu'il faut saluer néanmoins tout autant c'est la vigilance d'une cité qui écoute enfin l'appel que lançait, voici tantôt cinquante ans, Guillaume Fatio: « Ouvrons les yeux. »

Ici même, dans notre revue d'octobre 1942, M. Paul Naville attirait l'attention sur la vieille ville et résumait les travaux d'Hercule — le mot n'est pas exagéré — auxquels se sont adonnés ces pionniers qui se nommaient Seippel, Saussure, Bou-

vier, Monnier, Vallette, Fatio, Louis Roux, tant d'autres avec eux, et il constatait: « Grâce à l'intervention dans toute la Suisse de citoyens éclairés, grâce à l'action utile et judicieuse du Heimatschutz, une grande évolution s'est produite, et l'on est devenu plus circonspect. Mais il est toujours nécessaire de continuer sans relâche à veiller. »

On ne saurait rien retrancher de ces lignes écrites il y a dix ans. Il n'en est pas de plus actuelles. C'est pourquoi l'Art public ne dévie pas de la ligne tracée jadis par l'Association dite de la Vieille Ville. Compréhensives, les autorités lui apportent leur active collaboration; des 1927, l'idée de « classer » le Bourg-de-Four comme un ensemble à respecter est dans l'air. Les vingt-deux maisons gothiques qui subsistent sur la colline de St-Pierre sont, les unes après les autres, à très haut prix, financier et moral, soustraites au péril. En 1940, on parvint à réserver aux piétons la rue de la Fontaine qu'il était froidement question de supprimer. Certes il n'est pas dans la nature genevoise de pousser des cris de triomphe. Elle gémit donc, très douloureusement, quand les bâtiments auxquels les constructeurs d'autrefois attachaient assez peu d'importance se voient subitement transformés en bars... Du moins ont-ils échappé à un pire destin. En 1853, le Bourg-de-Four avait vu s'édifier une énorme construction sur l'emplacement de deux maisons du conseiller François Tronchin, grand amateur d'art et protecteur de Jean Jaquet auquel, en 1798, il avait réservé un appartement. Pour rendre au quartier son harmonie, pour dégager surtout l'aspect magnifique du Palais de Justice, l'Etat confia en 1948 aux architectes Tréand, Odier et Picot le soin de simplifier la façade. C'est chose faite. Et il n'est pas en Suisse de plus somptueuse gendarmerie.

Après avoir pris soin de la Taconnerie, de la Cité, l'on passa aux ruelles qui, de la colline, descendent vers les rives du Rhône. Toutes ne furent pas épargnées. Le Perron du moins eut la chance d'avoir pour sauveur l'architecte André Rivoire, disciple d'Edmond Fatio. Là encore réussite. Cependant, l'essentiel étant fait, l'on a aujourd'hui tendance à chasser de leurs échopes des artisans qui ne les déparaient pas et d'y loger à la place beaucoup d'antiquaires (qui sont d'ailleurs mes amis) et beaucoup de tea-room que j'apprécie aussi. Or en toute chose mesure est bonne.

Il serait trop beau toutefois de s'en tenir à cette euphorie, et la querelle des Anciens et des Modernes se rallume ailleurs. En vérité la querelle n'est plus sur les principes. C'est un gain. On se querelle pour « s'entendre », comme en certain point du globe où l'on traite armistice. Du moins y met-on à Genève une bonne volonté que l'on n'aperçoit pas là-bas. L'espérance est donc permise en dépit des difficultés manifestes du problème. De fait il s'agit d'opérer l'accord des anciens et des nouveaux quartiers. Sempiternel casse-tête dont Genève n'est pas seule à connaître la menace. Même, en un sens, a-t-elle eu quelque bonheur. Sur la colline, la cité, bien que grignotée, subsiste. La nouvelle s'éparpille en étoile où d'autres méthodes esthétiques sont à considérer. Autre avantage pour les parties: le fleuve impose des secteurs, et la rive droite du Rhône n'a pas grand prestige archéologique. Sauf sur un lieu de tout temps névralgique, au propre comme au figuré, le faubourg de St-Gervais.

Ainsi que les rues-basses, il est celui où la licence immobilière s'en est donné à cœur joie. Le château de l'Ile survécut à grand'peine; encore fallut-il le rehausser d'un étage pour l'adapter aux bâtiments locatifs du siècle dernier. La place de Coutance fut ni plus ni moins ravagée. On démolit le quai du Seujet qui en avait bon besoin et l'on continue cet ouvrage de salubrité jusqu'aux anciennes « batteries » de St-Gervais, jadis limite extrême de très faibles remparts. L'on entend ouvrir des artères suffisantes pour atteindre enfin la place de Cornavin. « C'est bien taillé, mon fils, disait Catherine. Maintenant il faut coudre! »

L'édilité en est là, et ne semble pas mieux que Charles IX savoir comment s'y prendre. Car de tout cet ensemble un édifice ancien retient encore sans conteste la considération: l'église que le cardinal de Mez et le pontife Félix V avaient en dilection. Et l'on s'est mis à recoudre sans patron. Les maisons se sont hissées à la hauteur du clocher qu'elles serrent de tout près. Sur le quai, l'hôtel du Rhône a poussé, sans trop s'occuper de l'avenir. A parler de lui, l'on s'expose aux controverses. M'est-il permis d'avouer que je ne lui veux aucun mal, mais que je ne lui voudrais que du bien s'il s'élevait ailleurs?

Le voici terminé; le voici commandant une zone entière qui ne lui appartient pas et qui attend désormais son bon plaisir. Le confort y trouve son compte; l'église de St-Gervais qui méritait d'être débloquée n'y trouve plus le sien. Au contraire, on l'accable d'une muraille morne et on lui impose la promiscuité des communs. Après avoir entrevu la libération, elle se morfond dans la tristesse mortelle d'une prison obscure. Sans doute y pourrait-on pallier par une haute futaie, mais la Genève fluviale se voit privée du spectacle admirable qu'un plan d'ensemble eût pu lui réserver.

Du reste, à cette Genève rhodanienne que les poètes chantent *in abstracto*, l'on n'a pas songé un instant. Des mesures abattues devait au moins se conserver la leçon. Quel parti l'architecture n'avait-elle pas à tirer des longues toitures en déclive, couvertes de tuiles à la romaine! La réfection a donc mal commencé, et par une imprudence. C'est un essai, dira-t-on, et rien n'est éternel. Il n'en demeure pas moins, selon la juste crainte de M. Paul Naville, que « les essais sont là pour des siècles et que pour nous c'est l'éternité ».

De quels morceaux détachés sera fait le quartier? on se le demande avec angoisse et les protestations s'expriment de plus en plus nombreuses. Pour tirer le public de son inquiétude, il ne sera pas de trop que, sans parti pris, les projets soient soumis à son appréciation et se discutent librement. Une large collaboration où l'Etat, appelant les plus qualifiés, ne saurait manquer de recourir afin de limiter les dégâts, est ici nécessaire. Les règles harmoniques ont été violées au départ; il les faut rétablir en tenant compte de l'ambiance du lieu.

Les édiles genevois sont trop avisés pour n'y pas songer, et l'on est fondé en raison d'espérer que, plus loin encore, tout près des parcs, ne se répète pas l'erreur de St-Gervais, à propos du Château Banquet, résidence de l'illustre famille Roset. Que Genève, longtemps ville de refuge pour les persécutés étrangers, ne devienne pas le refuge d'un esprit étranger lui aussi, mais de moindre qualité!

Henri Naef.

Photographies: L. Witzig, Winterthour: p. 1, 2, 23 en bas; W. Zeller, Zurich: p. 3, 4, 19 en bas; M. F. Chiffelle, Lausanne: p. 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13; Photo Perrochet, Lausanne: p. 6, 19 en haut; E. Gyger, Adelboden: p. 14 en haut; O. Stettler, Burgdorf: p. 16, 17; Edition Henri Duruz, Genève: (SEAL) p. 21; Feuerstein, Schuls: p. 22; Eternit AG., Niederurnen: p. 23 en haut, 24; E. Fatio, Genève: p. 25; Corps de Police de Genève, Service technique: p. 26, 27.